



LA VIE DANS L'ENTREPRISE

**Comité d'Entreprise Européen Alten Group (CEE) :**

Le CE Européen s'est réuni pour la première fois en **Octobre 2022**, depuis que la **CFDT** a demandé sa mise en place en **2015** et après une phase de négociation qui a duré de **Février 2017 à Février 2020** ; soit 2 ans et demi avant de recevoir la convocation de la part de la direction et avec des pays non représentés. Les élus présents ont souhaité désigner un secrétaire français afin de fluidifier les échanges avec la direction. Le représentant **CFDT** ne souhaitant pas cumuler les mandats a préféré nommer et soutenir un élu CFTC à la hauteur du poste. Les 4 autres sièges du bureau sont occupés par la Belgique, l'Italie, La Finlande et la Suède (pour la diversité, bien qu'un 2nd membre français au bureau aurait été possible). La prochaine réunion est prévue au cours du **1^{er} trimestre 2023** ; elle aura pour sujet principal le Règlement Intérieur du CEE, le comité ne souhaitant pas rester sur la proposition de la direction la considérant déloyale, de par la réception tardive du document la veille de la séance en fin de journée et de son contenu reprenant les textes de l'accord de la négociation relative au CEE qui a échoué.

Ouvertures / Fermetures de sites de l'entreprise en France :

En **Octobre** a eu lieu la réouverture du site de Boulogne Jean-Jaurès occupé désormais par quelques équipes des fonctions support. Les élus **CFDT** viennent à la rencontre des salariés dès la première visite.

Administrateur salarié au conseil d'administration :

Le mandat de l'administrateur salarié au conseil d'administration est arrivé à échéance. Grâce aux membres **CFDT** au CSE, un courrier a été envoyé à **tous les salariés** du groupe Alten en France, afin que les salariés de toutes les filiales françaises puissent postuler. La désignation de Sébastien PRADON, consultant Alten SA, a été faite en CSE extraordinaire le **15 Novembre**. La **CFDT** lui souhaite un bon mandat.

Qualité de Vie au Travail et Risques Psycho-Sociaux :

Le questionnaire QVT & RPS est toujours au point mort. Les élus **CFDT** restent en attente des conclusions concernant cette enquête pourtant terminée depuis **cet été**.

« PRATIQUE »

→ **Chèques Cadeau CSE** : N'oubliez pas de vous inscrire sur le site du CSE afin de débloquer votre cadeau de fin d'année salarié et enfant(s) le cas échéant.

→ **RTT & CET** : Les RTT acquis sur 2022 sont à consommer avant le 31 Décembre de l'année. Les salariés disposant d'un CET peuvent y épargner jusqu'à 5 jours de RTT (salariés comme employeur).

**ADRESSES UTILES****ADRESSES UTILES**

Le blog de la section
CFDT Alten SA

permet d'accéder
à un vrai forum
entre salariés

Le site du CSE

pour répondre
à vos questions
et vous aider

<https://cse.cealten.fr>

Bientôt de retour !



<https://CfdtAlten.blogspot.fr>



DS.cfdt@cealten.fr

BILAN CSE : 3ÈME ANNÉE



Interactif : Associez chaque numéro avec une lettre pour dépeindre la situation rencontrée (1 possibilité)

- 1 En réunion CSE ..
- 2 En réunion CSSCT ..
- 3 En réunion CRIC ..
- 4 Dans les autres Commissions ..
- 5 En groupe de Travail ..
- 6 En CSE, même ~3 ans après ..

- A Des élus confondent prérogatives CSE / Syndicales
- B Quelques mêmes éléments se portent volontaires
- C Les représentants (1 à 4) n'y participent pas tous
- D Peu d'élus porteurs de questions les défendent
- E Seuls 4 à 6 membres y assistent sur 14 désignés
- F Certains élus titulaires ne s'y présentent jamais

Résultats : 1-F / 2-E / 3-D / 4-C / 5-B / 6-A

Aperçu : L'engagement des élus CSE s'essouffle de plus en plus. Outre le désengagement précédemment indiqué, charge et atmosphère de travail pesantes obligeant les membres résistants à prioriser les dossiers et à ne traiter que les urgences, au grand profit de la direction et au préjudice des salariés.

LES NÉGOCIATIONS

Rémunération (ex NAO) : Après ouverture le **1^{er} Décembre**, la **CFDT** espère que cette négociation aboutira à autre chose que le désaccord habituel suite aux engagements faibles de la Direction. A suivre...

Egalité professionnelle : Ouverte le **29 Novembre**, cette négociation n'a pas eu lieu l'année dernière, deux syndicats ayant signé avec la direction un accord entièrement vide pour une durée de deux ans, accord qui n'a strictement rien pour contribuer à rétablir l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes. Comme toujours, la **CFDT** défendra les intérêts des salariés et ne signera un accord que s'il apporte concrètement des avancées pour la réduction des inégalités.



Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) : La 8^{ème} séance de négociation qui a lieu le **29 Novembre** semble être la dernière. La **CFDT** n'est pas signataire d'un accord n'apportant aucun changement, la direction étant convaincue du bien fondé de son système actuel et ne voulant rien y changer.

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



Charte Télétravail : Après la parodie de négociation où la direction ne semblait pas vouloir vraiment parvenir à un accord, avec l'appui de la CFTC et de la CFE-CGC qui ont délaissé la table de négociation dès le début permettant à la direction de déclarer un désaccord. Dans la foulée, elle impose cette charte unilatérale dès **Novembre**. Et ce, malgré un avis négatif lors de la consultation du CSE, où vos élus **CFDT** ont naturellement voté contre, ainsi que les élus de la CGT, les élus CFE-CGC ont eux voté pour, alors que les élus et CFTC se sont abstenus ! Ils cautionnent donc une charte inégalitaire qui prive de télétravail les managers et n'autorise qu'un seul jour au maximum pour les fonctions support, avec des conditions de réalisation contraignantes autrement ! La **CFDT** en est vraiment navrée !

